



**Privatisation du réseau :
le modèle libéral appliqué à
l'enseignement français à
l'étranger**

pages 2 et 3

>> **spécial
hors de france**

snuipp



snuipp.fsu

infos

Suppl. au n° 76 - juin 2009

L'année de tous les dangers



édito

Pour l'enseignement français à l'étranger, l'année 2008-09 a débuté par des «*Etats Généraux*», synthèse des travaux de la «*Commission Avenir*», réunie en 2008. Mais comment envisager sereinement l'avenir lorsque tous les choix politiques et budgétaires concourent à la privatisation du réseau ?

Le Président de la République demande au Ministre des Affaires Étrangères d'élaborer un plan de développement du réseau des établissements scolaires à l'étranger, mais il impose sa mesure de «*gratuité*», qui vient priver l'AEFE d'une partie de ses ressources, au profit des familles les plus aisées et des grandes entreprises.

Comment faire toujours plus avec toujours moins ? C'est la «*Mission Impossible*» confiée à la Directrice de l'AEFE qui constate qu'on a déjà atteint des limites, alors que le Ministère des Finances, appliquant les directives gouvernementales, entend récupérer encore et toujours plus de postes. On se dirige droit vers la casse de l'établissement public AEFE ou sa dilution dans un réseau largement privatisé et concurrentiel.

Sur le terrain, c'est toujours moins pour les élèves et les personnels et toujours plus cher pour les familles. Pour faire passer ces mesures, moins de paritarisme et plus d'autoritarisme. C'est aussi ce que subissent nos collègues de la Mission Laïque Française dont les contrats sont revus à la baisse.

Assurer un véritable service public d'Éducation à l'étranger doit passer par une réelle prise en compte de tous les personnels qui contribuent largement à la qualité du réseau, sans diminuer leur nombre, en leur donnant les moyens d'assurer leur mission d'enseignement.

Seule une mobilisation massive dès la rentrée peut permettre d'imposer nos choix.

R.D.

L'AEFE dans une logique gouvernementale de privatisation

Dans le dernier SNUipp infos nous soulignons notre inquiétude concernant l'avenir du réseau des établissements français à l'étranger. Aujourd'hui, la situation budgétaire reste préoccupante et l'avenir incertain. L'Agence doit faire face à des charges supplémentaires : mesure de prise en charge de la scolarité, nouvelle compétence immobilière sur les bâtiments abritant des établissements scolaires et appartenant à la France, prise en charge de la part patronale de la pension civile de ses agents. Ces charges l'amènent à prendre des mesures uniquement dictées par des contraintes budgétaires. La contribution de 6% demandée aux établissements sur tous les écolages perçus ne suffira pas. Les conséquences sont inévitables sur l'avenir des établissements et la situation des personnels.

Cette situation ne doit pas exonérer l'Agence du règlement d'un certain nombre de dossiers qui concernent les personnels en poste :

L'avantage familial : TROP C'EST TROP !

Dès la mise en place du nouvel avantage familial en octobre 2007, nous avons pointé des dysfonctionnements: les collègues du Maroc, Portugal, Grande Bretagne, Espagne, Allemagne, Belgique qui perçoivent des prestations locales ne peuvent bénéficier de la mesure s'ils ne renoncent aux dites prestations qu'ils ne peuvent pas faire dans ces pays ! La correction du décret aura pris presque deux ans et les collègues ne sont pas au bout de leur peine puisque le Ministère des Finances ne propose qu'une rétroactivité à septembre 2008.

Nous avons, lors d'un CTP, refusé une telle mesure et demandé à l'AEFE de recourir à l'arbitrage du Premier Ministre.

Le prélèvement indu de la CSG et RDS sur l'avantage familial devait également faire l'objet d'une rectification.

Depuis septembre 2008 tous les collègues qui



perçoivent l'avantage familial sont pénalisés. Les montants n'ont pas été réactualisés par arrêté et ne couvrent plus les frais de scolarité qui ont augmenté à la dernière rentrée.

L'ISVL (indemnité spécifique de vie locale)

De l'Asie à l'Europe, de l'Afrique à l'Amérique les collègues dénoncent l'insuffisance des montants. Se loger, garder le contact avec la France devient difficile dans les pays où le coût de la vie est important ou l'inflation galopante. Le décalage dans le temps entre les ajustements des indemnités d'expatriation et les ISVL ainsi que les ratios appliqués à cette dernière entretiennent un sentiment d'injustice chez les collègues.

Rôle des directeurs

Au cours de cette année scolaire plusieurs collègues nous ont alerté sur des manifestations d'autoritarisme de la part des collègues directeurs. Cela peut aller de la désinformation aux menaces de non renouvellement de contrat, de rappels à l'ordre déplacés aux règlements de comptes par le biais de l'inspection. Tout directeur AEFE a une délégation d'autorité par le chef d'établissement, mais il n'est en aucun cas supérieur hiérarchique. La circulaire Burkard est encore en vigueur et souligne le rôle d'animateur pédagogique et de forma-

teur, reprenant ainsi les directives du Ministère de l'Education Nationale, le directeur reste «un *parmi ses pairs*». Il faudra donc que l'AEFE lors du séminaire des partants prenne en compte cette spécificité du premier degré et sa richesse.

Déconventionnements

La politique imposée à l'AEFE la conduit à se désengager et donc à dénoncer la convention qui la lie aux établissements. Les cas se multiplient : Florence, Las Palmas, Tachkent, Koweït, Djeddah...

Le SNUipp dénonce l'abandon de ces établissements aux opérateurs privés, qui profitent généralement d'un accompagnement financier de l'AEFE à la reprise.

Quel que soit le pays, les conséquences pour les enseignants ne sont jamais anodines : la reprise par la MLF ou par des comités de gestion privés ne garantira jamais aux collègues un statut comparable à celui de détaché auprès de l'AEFE, et une gestion guidée uniquement par le profit conduit inévitablement à la dégradation des conditions de travail et à des tensions avec les parents. Les cas des années précédentes l'ont montré : les promesses faites aux personnels ne sont pas respectées. Qu'on se le dise !



Sommaire

- pages 2, 3. et 4. AEFE
- page 4. France
- page 5. Mission Laïque Française
- page 6. Bilan des recrutements
- pages 7-8. Le SNUipp Hors de France

SNUipp infos, publication nationale mensuelle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, professeurs des écoles et Pégc, 128 Bd Blanqui, 75013 Paris
Tél 01.44.08.69.30 / email : snuipp@snuipp.fr
Imprimé par nos soins -
Prix du numéro : 0,80 €
CPPAP 0404 S 05288 ISSN 0183-0244
Directeur de publication : Michel Sévenier

Ce journal a été réalisé par :
Madeleine da Cunha
Gwenaëlle Denis
Régine Douzenel
Christophe Joseph
Maria del Pilar Struillou

Le statut de résident en danger

Nous avons insisté lors de notre rendez-vous avec la directrice de l'AEFE sur la genèse du statut de résident, qui, lors de sa création, a apporté à de nombreux collègues une amélioration certaine de leur situation (salaire indiciaire, couverture sociale française, poursuite de la carrière).

Ce statut de résident permet à l'AEFE de disposer d'un contingent de personnel formé et titulaire qui assure la stabilité des équipes éducatives de par son installation de façon pérenne sur le territoire d'exercice.

Dernièrement le statut de résident a subi des atteintes graves.

Le non renouvellement de contrat est utilisé comme un moyen de pression par certains chefs d'établissements. Cette mesure, présentée comme une nécessité de service et non comme une sanction, n'est pas soumise à l'avis de la CCPL, ce qui prive le collègue concerné d'une possibilité de se défendre ou tout du moins de faire entendre son point de vue. En Allemagne, la suppression d'un poste de résident imposée par l'AEFE dans le cadre de mesures prises pour assurer l'équilibre financier de l'établissement illustre

parfaitement la situation. Le chef d'établissement prend la décision de désigner le collègue résident qui doit partir ne tenant compte ni de son ancienneté dans l'établissement ni de sa situation familiale ni des années passées dans ce pays où il s'est installé.

Avec la disparition programmée des expatriés, qui va assurer leurs missions notamment en terme de formation ? Comment sera assuré le renouvellement des équipes pédagogiques, jugées trop statiques ?

Nombreux sont ceux, dans l'administration, qui prônent une refonte du statut de résident : seraient alors - entre autres - officialisés pour les résidents transferts des compétences et mobilité obligatoire en contrepartie d'une promesse d'amélioration des conditions.

Le SNUipp rappelle qu'il reste attaché au décret 2002-22. Il estime, dans le contexte actuel de démantèlement de la Fonction Publique, qu'il serait dangereux d'envisager une réforme. La satisfaction à nos nombreuses revendications peut et doit être obtenue avec le maintien du cadre actuel.

Nouvelles priorités de recrutement de résidents

Lors du recrutement des personnels résidents en Commission Consultative Paritaire Locale, l'administration a appliqué les nouvelles priorités de recrutement :

- les titulaires non résidents (employés dans leurs fonctions ou leur discipline à plein temps pendant un an) dans l'établissement de l'Agence
- les ex-recrutés locaux lauréats des concours titularisés à l'issue de leur année de stage en France, les résidents du pays touchés par une mesure de carte scolaire et les personnels détachés directs dans le même pays relevant des centres culturels et instituts victimes d'une mesure de licenciement
- les conjoints d'expatriés (y compris ceux nouvellement nommés) de l'AEFE ou du MAEE, de résidents et de recrutés locaux des établissements AEFE.

Le SNUipp a souligné, dès la présentation des nouvelles règles (commission bilan de juin 2008), que les collègues installés dans le pays y perdent leur priorité.

De nombreuses commissions paritaires locales se sont réunies sans avoir pu réfléchir sur ces nouvelles priorités. Celles-ci sont venues en contradiction avec les règlements établis localement.

Pour le SNUipp il est hors de question d'imposer aux collègues résidents les mêmes règles de mobilité que pour les expatriés. Nos collègues résidents ne sont pas des expatriés au rabais. Nous demandons que les règlements intérieurs des CCPLA continuent à refléter les réalités locales.

M.d.P.S

Suppression des postes de directeurs du premier degré expatrié

Guadalajara, Berlin, La Haye, Tulear, Ljubljana, Turin... et la liste n'est sûrement pas close.

Ces mesures amorcées depuis plusieurs années s'accroissent : dans les petits établissements la présence d'un chef d'établissement expatrié justifie pour l'AEFE la résidentialisation, voire la suppression du poste de directeur. Les directeurs résidents ne bénéficient même pas de la Nouvelle Bonification Indiciaire !
Nous appelons à refuser ces postes.

Droit de grève

L'exercice du droit de grève est un droit qui doit s'appliquer pleinement dans les établissements français. Pour les collègues titulaires, le cadre légal est le même que celui défini en France. Les recrutés locaux doivent pouvoir, dans le respect de la législation locale, s'associer aux mouvements revendicatifs. Les pressions que cherchent à exercer certains chefs d'établissements ou parents d'élèves sont inadmissibles et le SNUipp s'applique à les dénoncer. Pour les collègues titulaires, le cadre légal est le même que celui défini pour les fonctionnaires français, mais la déclaration d'intention n'est pas demandée par l'AEFE.

Paritarisme

A l'heure où le gouvernement entend renforcer l'autoritarisme pour mieux faire passer sa politique d'austérité, les instances paritaires nationales (CAPN, CTP) ou locales (CCPL, Conseil d'Etablissement) ne doivent pas devenir de simples chambres d'enregistrement.

L'implication des élus du SNUipp permet de faire entendre les revendications de la profession et d'assurer la défense de chacun en France comme à l'étranger.



Madagascar

La crise politique qui a secoué la Grande Ile cette année a eu des répercussions sur le fonctionnement des établissements et sur le quotidien de nos collègues : insécurité dans les périodes de troubles et fermeture des écoles, inflation importante, fermetures d'entreprises... Des familles en difficulté économique risquent de renoncer à scolariser leurs enfants dans le système français, ce qui entraînerait des baisses d'effectifs. Les petits établissements sont étranglés par les charges que l'AEFE leur impose : fermetures de postes et déconventionnements risquent de s'accroître.

République Centrafricaine et Djibouti

Dans ces deux pays, de nouvelles modalités d'imposition ont été appliquées sans aucune concertation préalable. Pour certains collègues, cela va entraîner une hausse conséquente de leurs impôts, voire une double imposition pour ceux qui ont déjà payé une partie de leurs impôts en France. Le SNUipp demande que les bases juridiques de ces modifications soient clarifiées et que les collègues ne soient pas pénalisés.

Mayotte

A Mayotte, en passe de devenir le 101^{ème} département français, les infrastructures scolaires sont cruellement insuffisantes (rotations d'élèves dans les locaux par demi-journée !), les conditions sanitaires dans certaines écoles sont déplorable, les enfants de maternelle sont peu scolarisés faute de place et un fort pourcentage d'entrants au CP n'est pas francophone. Parmi les enseignants du premier degré qui exercent dans ce contexte difficile, on compte 6 statuts et salaires différents et leur nombre est très insuffisant. S'ajoutent à ces personnels permanents, les recrutés de métropole spécialisés ou PEMF qui perçoivent des primes substantielles dont bénéficieront à la rentrée 60 enseignants non spécialisés intégrés par INEAT. Leur arrivée semble mal venue alors même que les organisations syndicales enseignantes de l'île demandent l'indexation des salaires et qu'elles sont engagées dans une action dure.

Elections : la FSU majoritaire

Cette année, les détachés auprès de la MLF et en école d'entreprise élisaient leurs représentants nationaux.

La liste commune SNES-SNUipp progresse de plus de 9 % et renforce sa position majoritaire à la MLF avec 44 % du total des voix exprimées. Avec un pourcentage de participation élevé (presque 76 %), la représentativité de la FSU est incontestable !

Merci aux collègues qui par ce vote nous ont exprimé leur confiance et leur soutien.

Gestion des personnels : inacceptable !

▪ En **Espagne**, la MLF avait annoncé sans concertation préalable une modification du statut de ses personnels détachés : ceux qui n'acceptent pas pourront toujours réintégrer ! Face à la mobilisation générale des personnels, fait inédit, la MLF accepte de revoir sa copie.

▪ En **Egypte**, une directrice d'école a eu le mauvais goût de donner son avis sur la gestion de l'établissement et d'y pointer des dysfonctionnements importants : la direction de la MLF qui lui signifie la fin de son détachement par un courrier de licenciement remis à la va-vite par le conseiller culturel alors qu'elle est en cours de contrat ! Le SNUipp combat avec vigueur cette mesure expéditive qui fait fi de tout examen contradictoire des faits reprochés et démontre l'autoritarisme ambiant.

▪ Lors de l'attribution du poste de coordinateur primaire pour le **réseau des établissements américains**, le Directeur Général de la MLF a choisi lui-même la candidate, avant même la tenue de la commission, et sans consultation des autres dossiers. Sans remettre en cause les compétences de la collègue, il s'agit d'une remise en cause des règles d'équité et de transparence qui lance le discrédit sur les pratiques de la MLF !

C.J.



Casse sociale

L'année 2008-09 a été marquée par des attaques sans précédent contre le monde du travail, les services publics et l'école. Utilisant la situation de crise économique, le gouvernement a tenté de légitimer ses réformes et a renforcé sa politique ultra libérale : les salariés ont vu leurs droits et leur pouvoir d'achat régresser, les suppressions d'emploi dans le public comme dans le privé sont venues renforcer le chômage et la précarité, la protection sociale, les libertés individuelles ont été mises à mal. L'exclusion gagne du terrain et l'injuste répartition des richesses induit des inégalités toujours plus criantes et inacceptables.

L'école publique dans la ligne de mire

Le service public d'éducation et ses personnels sont parmi les premières cibles de cette politique : suppression de postes, contournement du paritarisme, attaques contre la maternelle et les RASED, nouveaux programmes, évaluations, répression accrue contre les «*désobéisseurs*», formation des maîtres, réforme des lycées ou de l'université...

Autant de sujets de contestation qui ont amenés les collègues à se mobiliser massivement tout au long de cette année scolaire.

L'Ecole est notre avenir

Dès le mois d'octobre, le collectif «*L'Ecole est notre avenir*», qui réunit les fédérations syndicales enseignantes, la FCPE et les associations partenaires de l'école, a organisé une campagne d'opinion et réussi de nombreuses mobilisations (manifestations, pétition sur le net, tapis rouge pour l'école ...). Les personnels se sont également fortement mobilisés lors des journées de grève le 30 octobre, le 29 janvier, le 19 mars à l'appel de l'intersyndicale.

Des propositions pour sortir de la crise

Les organisations syndicales et professionnelles, dans l'unité, ont formulé des propositions pour relancer l'économie :

- donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique
- améliorer le pouvoir d'achat et réduire les inégalités
- orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat
- préserver et améliorer les garanties collectives
- réglementer la sphère financière internationale.

Les fortes mobilisations unitaires public/privé ont bénéficié d'un large soutien de l'opinion publique et ont contribué à «*freiner*» certaines réformes.

Amplifier les ripostes

Le gouvernement compte poursuivre dans sa logique comptable. Le ministre du budget, a d'ores et déjà annoncé la suppression de 34 000 postes de fonctionnaires pour 2010. Selon lui, «*L'Education Nationale devra, comme les autres, poursuivre les efforts l'an prochain*». Cela correspondrait à fermer 21 000 postes d'enseignants, presque le double de 2009, alors que la crise appelle, au contraire, au renforcement d'une politique éducative ambitieuse.

L'école aura besoin de la détermination de chacun d'entre nous pour résister à ces attaques sans précédent. Le SNUipp prendra toute sa place dans cette mobilisation.

R.D.



Bilan du recrutement Hors de France

SEFFECSA

Service d'Enseignement des Forces Françaises Stationnées en Allemagne

Cette année encore, le chef du service de l'enseignement du SEFFECSA a montré sa volonté de ne pas travailler dans la transparence : documents de travail incomplets, informations au compte-goutte ...

Les interventions du SNUipp ont permis d'obtenir des avancées (mutations internes, publication des postes, révision du barème pour 2010...).

Quelques données :

- 6 postes vacants et au moins 6 autres susceptibles de l'être.
- Fermeture annoncée de Saargemünd pour la rentrée 2010 (tous les collègues en cours de contrat doivent retrouver une affectation sur une autre école du réseau).

G.D.

Du côté de la MLF...

Le mouvement concernait cette année une centaine de postes (pour 1800 candidats).

L'année 2009 a vu la mise en place d'un nouveau barème qui favorise très clairement les échelons 4 et 5, les moins coûteux...

De nombreux postes en entreprise ont été retirés du mouvement, notamment à cause de la crise économique qui a provoqué des réductions d'effectifs. De plus, les postes du réseau Espagne ont été transformés en contrats locaux.

Après les commissions, l'intervention, ici du chef d'établissement, là du directeur de la société... peut modifier les classements.

A la MLF, les procédures manquent parfois singulièrement de transparence et d'équité !

C.J.

AEFE

Postes d'expatriés

48 postes de directeurs, 4 postes de PEMF et 6 postes de CPAIEN pour 639 dossiers reçus et 127 entretiens. Une liste de réserve de 14 noms a été constituée. Parmi les collègues sélectionnés il y a eu 4 refus. La commission de recrutement (CCPC) s'est déroulée sans difficulté particulière. Le SNUipp conteste la place prépondérante, donnée cette année encore, à l'entretien dans la sélection.

Postes de résidents

A la différence de la commission centrale (CCPC), de nombreux collègues nous ont fait remonter les difficultés dues aux nouvelles règles de recrutement. Comme les autres années, nous sont signalées des mesures arbitraires de certains postes diplomatiques. Il demeure essentiel que les représentants des personnels puissent participer à ces commissions.



MAYOTTE

Enseignants spécialisés :

Cette année, il y avait 22 postes de maîtres formateurs et 11 postes d'enseignants spécialisés en option D à pourvoir (à priori, plus aucun recrutement en option F à l'avenir).

Cette année encore, faute de candidats maîtres formateurs suffisants, le ministère a du prolonger la campagne de recrutement.

Enseignants non spécialisés:

Pour pallier la pénurie d'enseignants, Mayotte a ouvert au recrutement 60 postes par ineat. Ces collègues bénéficieront de l'application des textes fonction publique (décrets 96-1027, 96-1028, 96-844) qui régissent les postes spécialisés, le paiement des indemnités d'éloignement s'effectuera par les IA d'origine.

Attention: cette mesure exceptionnelle (et tentante) apparaît très risquée :

- les collègues devront, au terme des deux ans renouvelables de leur contrat, participer à la grande loterie des permutations inter-départementales !
- le ministère lui-même avoue qu'il n'y a aucune lisibilité au delà de 2011 des textes qui régiront Mayotte. Des collègues pourraient se retrouver «coincés» à Mayotte, département très déficitaire en terme de personnel enseignant,

SNUipp Hors de France

Tournées syndicales



Grande Bretagne

Cette tournée a permis de prendre contact lors de deux réunions d'information syndicale avec les écoles Jacques Prévert (établissement conventionné) et l'annexe du Lycée Charles de Gaulle, André Malraux. Sont dénoncés le non paiement de l'avantage familial et une ISVL* insuffisante.

Allemagne

Des réunions d'informations syndicales à Berlin, Hambourg, Francfort, Bonn et Munich ont mis en lumière le non paiement de l'avantage familial et pour certaines villes l'insuffisance de l'ISVL*.

A Berlin lors de la rencontre avec le chef d'établissement et le conseiller culturel adjoint, le SNUipp a protesté contre la désignation arbitraire du collègue devant partir après une mesure de carte scolaire. Les collègues d'Allemagne, solidaires, se sont fortement mobilisés sur cette question lors de 3 journées de grève.

Maroc

C'est le plus grand réseau d'enseignement français à l'étranger avec 28 000 élèves dans 23 établissements AEFÉ et 7 MLF/OSUI répartis dans 11 villes. Deux représentants du SNUipp HDF se sont déplacés à Casablanca, Marrakech, Rabat, Tanger et Fès dans le cadre d'une tournée de réunions syndicales destinées aux collègues du réseau AEFÉ et MLF/OSUI. Les problématiques locales sont liées aux effectifs, à la place des enfants marocains dans le respect des accords de coopération et d'enseignement de l'arabe et à la prise en charge des élèves en difficultés.



Italie

Le réseau AEFÉ compte 4 établissements en Italie : Turin, Milan, Rome et Naples (la MLF a «repris» Florence).

Problèmes soulevés : locaux souvent inadaptés, remplacements non assurés, conflits avec les parents d'élèves, recherche de nouveaux élèves par la création de filières bilingues, suppression de postes d'expatriés, augmentation des frais de scolarité, avantage familial.

Espagne

Les rencontres des établissements français de Malaga, Barcelone, Madrid, Bilbao lors des réunions d'informations syndicales ont mis en évidence des problèmes spécifiques à l'Espagne mais aussi une ISVL* insuffisante, des problèmes avec l'avantage familial, l'augmentation des effectifs, les difficultés des petits établissements confrontés aux charges financières et la problématique des personnels détachés dans les établissements de la MLF.

* ISVL : Indemnité Spécifique Liée aux conditions de Vie Locale



Personnels

Promotions

L'avancement des collègues détachés à l'étranger a lieu lors d'une CAPN (commission paritaire nationale) vers le mois de mars. Si les collègues sont promouvables, leur avancement est arrêté à l'issue de cette commission. Un représentant élu du SNUipp Hors de France est présent. En amont de la commission grâce à la fiche de suivi syndical que vous avez remplie avec application, au verso du bulletin d'adhésion, le secteur HDF vérifie les promouvables et s'assure que l'administration n'a oublié personne.

Les promotions à la Hors Classe sont examinées en commission départementale. Rappelons que dans le premier degré les promus sont encore trop rares : seulement 2% des promouvables !

Permutations

Pour rentrer en France et changer de département, il faut participer aux permutations informatisées. Nous vous donnons les dates dans nos circulaires et sur le site du SNUipp. Elles apparaissent aussi sur le site de vos académies respectives. Les démarches se font sur I-Prof (site personnalisé qui permet de consulter et compléter son dossier administratif).

Attention : l'obtention de la permutation entraîne la fin du détachement.

Réintégration

Pour réintégrer son département, adresser une demande par voie hiérarchique à son Inspection Académique d'origine. Participer ensuite au mouvement départemental par l'intermédiaire de I-Prof (accessible depuis le site de chaque IA). Prendre contact avec la section du SNUipp départemental qui pourra suivre les demandes jusqu'à la CAPD.

Stages syndicaux

Guatemala

A la demande des collègues, le SNUipp et le SNES ont organisé un stage syndical au Guatemala en février dernier. Ce stage, ouvert à tous les pays de la zone, répondait à un double objectif :

- rencontre des militants de la zone Amérique centrale et Caraïbes et mise en commun des actions ;
- formation de nouveaux correspondants locaux à l'animation d'une section syndicale.

Stage HDF

La 15ème édition du stage d'été du secteur Hors de France aura lieu à Paris les 18, 19 et 20 août 2009 et rassemblera des collègues du monde entier.

Ce rendez-vous annuel permet de faire le point sur l'actualité du réseau de l'enseignement français à l'étranger, sur les problématiques locales et l'organisation de la vie syndicale. Les analyses qui en ressortent concourent à l'élaboration du texte d'orientation du SNUipp Hors de France. Ce stage est aussi un moment convivial, d'échanges entre collègues des quatre coins du monde, sans oublier sa traditionnelle dégustation de vin et sa soirée dansante !

Vous pouvez vous inscrire sur notre site internet.



Il est toujours temps de se syndiquer

Vous trouverez sur notre site le formulaire de syndicalisation à imprimer et à retourner une fois rempli à la section locale de votre pays, sinon au : SNUipp, Secteur Hors de France.

www.snuipp.fr/spip.php?article4781

**plus nombreux
plus forts
plus représentatifs
plus efficaces...**

SNUipp-FSU
un syndicat actif
et unitaire
pour faire avancer nos
revendications,
en France et à l'étranger

Nous contacter

Courriel : hdf@snuipp.fr

adresse postale :
SNUipp HDF
128 boulevard Blanqui
75013 Paris

Tél : 01 44 08 69 57
Fax : 01 43 31 17 69

Skype : [snu-hdf](https://www.skype.com/fr/contacts/snu-hdf)
Site : www.snuipp.fr



Site internet

Nous portons une attention toute particulière à l'actualisation régulière de nos pages accessibles en ligne.

Vous pourrez y retrouver nos publications, et une foule d'informations sur l'enseignement à l'étranger.

www.snuipp.fr